

La date limite pour faire une demande d'aide de la FEMA est aujourd'hui, mais la FEMA reste en Louisiane

Release Date: novembre 29, 2021

BÂTON-ROUGE, Louisiane – La date limite du 29 novembre pour faire une demande d'aide après l'ouragan Ida auprès de la FEMA est aujourd'hui, mais la FEMA reste en Louisiane pour aider les survivants. Si vous avez fait une demande d'aide, vous pouvez continuer à télécharger des documents et mettre les informations à jour dans votre dossier.

La FEMA exhorte les survivants à rester informés, à la joindre et à tenir leurs coordonnées à jour. Mettez à jour toute information de contact modifiée dès que possible pour éviter tout retard du traitement de votre demande.

Si vous avez fait une demande auprès de la FEMA avant le 29 novembre et découvrez plus tard que votre assurance ne couvrait pas toutes les pertes, vous avez jusqu'à un an pour soumettre des documents supplémentaires à la FEMA. Il est important de fournir à la FEMA les informations de règlement final de votre assurance, car une assistance peut être disponible pour certaines dépenses non couvertes.

Les demandeurs doivent rester en contact avec la FEMA pour s'assurer que le processus d'assistance en cas de catastrophe reste sur la bonne voie. Des informations manquantes ou incorrectes pourraient le retarder. Mettez à jour vos coordonnées et signalez des dommages supplémentaires ou un retard de paiement de l'assurance :

- en ligne à DisasterAssistance.gov ;
- en appelant la ligne d'assistance de la FEMA au 800-621-3362. Des opérateurs multilingues se tiennent à disposition ; ou
- en téléchargeant l'application de la FEMA.

Pour recevoir un lien pour télécharger l'application de la FEMA :



Page 1 of 2

- Appareils Apple : envoyez le texto APPLE à 43362
- Appareils Android : envoyez le texto ANDROID à 43362
- Consultez fema.gov/about/news-multimedia/app



FEMA